

ÊTRE JURÉ DE CONCOURS

Connaitre la réglementation, identifier les méthodes & adopter la posture



Cette formation élaborée et animée par l'équipe de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) répond aux enjeux contemporains de la fabrique des territoires et de l'émergence de projets vertueux et exemplaires.

La formation vise à accompagner les architectes et paysagistes en tant que jurés dans des jurys de concours pour lesquels ils sont sollicités par des maîtres d'ouvrage. Elle participe à l'émergence d'une culture commune pour échanger avec justesse et cohérence avec les acteurs des projets locaux.

Cette formation est organisée par le CAUE Var dans le contexte d'un partenariat entre la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) et la MIQCP.

PUBLIC

Professionnels invités comme juré de concours (architectes, paysagistes, urbanistes), **collectivités territoriales** (élus et techniciens), **professionnels associés** (bureaux d'études, assistants à maîtrise d'ouvrage, etc)

DURÉE

1 jours (8h)

FORMATEURS & INTERVENANTS

Mireille Guignard (Secrétaire générale adjointe de la MIQCP)

Lydia Di Martino (Responsable du pôle juridique de la MIQCP)

Anne Forgia (Architecte-Consultante de la MIQCP & Architecte-Conseil de l'État de la DRAC PACA)

CONTRIBUTION

Aucune.

NOMBRE DE STAGIAIRES

12

PRÉ-REQUIS

Faire partie des champs d'intervention de la MIQCP et du CAUE Var ET/OU des trois champs : du bâtiment public, du projet urbain et du paysage.

PROGRAMME DÉTAILLÉ, DATES ET LIEUX DE SESSION

www.caeuvar.fr (onglet Agenda)

OBJECTIF GLOBAL

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de tenir son rôle de juré de concours, à l'aide de connaissances sur le concours et de méthodes lui permettant de contribuer au débat selon une posture garantissant le respect de la procédure.

COMPÉTENCES VISÉES

Tenir correctement le rôle de juré dans un jury de concours à l'aide de connaissances et de méthodes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES OPÉRATIONNELS

- Connaître la réglementation ;
- Identifier les méthodes permettant de contribuer au débat ;
- Adopter la posture garantissant le respect de la procédure.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES PARTIELS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître la réglementation en donnant au moins 50% de bonnes réponses à un quizz ;
- Connaître et mettre en œuvre la posture garantissant le respect de la procédure en indiquant au moins un élément clé de la posture et en se prêtant au jeu de la mise en situation ;
- Connaître les méthodes permettant de contribuer au débat en indiquant au moins une méthode et en l'explicitant ;
- Connaître et utiliser la méthode des avocats en étant capable de donner une définition de la méthode et en se prêtant au jeu de la mise en situation.

PROGRAMME

- Matinée : Approche juridique ;
- Après-midi : Ateliers de mise en situation (posture de juré, méthode des avocats, jury de jugement de classement).

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous le signaler lors de votre pré-inscription, nous ferons en sorte de vous accueillir dans les meilleures conditions. Contactez notre référent handicap : Alexandra BES au 04-94-22-65-77 ou par mail abes@cauevar.fr



mission
interministérielle
pour la qualité
des constructions
publiques